

LE PETIT JOURNAL

Mai 2009



CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94

mairiehaudainville@wanadoo.fr

RENTREE DES CLASSES

La fin de l'année scolaire approche à grands pas.
Il faut déjà préparer la rentrée 2009/2010.

Pour ce faire, des permanences se tiendront à l'école :

Les lundis 18 et 25 mai de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

Pour les nouvelles inscriptions, les familles devront se munir du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et d'un certificat d'aptitude de vie en collectivité (délivré par le médecin) pour les enfants âgés de 2 ans.



Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi 15 h 30 à 18 h 30
Mercredi 15 h 30 à 18 h 30
Vendredi 09 h 00 à 11 h 30

Le maire ainsi que les adjoints se tiennent à votre disposition le **Samedi de 10 h à 12 h**
Rendez-vous possible auprès du secrétariat de la Mairie.

En dehors des permanences ci-dessus et **en cas d'urgence** vous pouvez contacter le Maire ou les adjoints aux numéros ci-après :

Louis Kutschruiter
06.87.51.85.84
Serge Silveti
06.79.79.94.67
Eric Preud'homme
06.08.48.75.97
Romain Sismondini
06.08.23.93.22

AGENDA



- ✓ **Dimanche 24 mai 2009**
4^{ème} édition de la marche des Petits Anons (voir article ci-après)
- ✓ **Vendredi 29 mai 2009 - 20h30**
Concert de chorale gratuit en l'église d'Haudainville (voir article ci-dessous)
- ✓ **Vendredi 12 juin 2009 et Samedi 13 juin 2009 - 20h30**
Spectacle de théâtre enfants/adultes "Les Compagnons de La Béholle"
- ✓ **Dimanche 14 juin 2009**
Gala de gym du SLC La Béholle

SPECTACLE DE CHORALE EN L'EGLISE D'HAUDAINVILLE



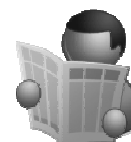
La chorale du Conservatoire de la Codecom de Verdun vous invite à un concert gratuit en l'église d'Haudainville

Le vendredi 29 Mai 2009 à 20 h 30.

Forte d'une quinzaine de membres, cette chorale sera épaulée par la chorale de Thierville.

Le programme sera alléchant. On y entendra près de 25 titres issus du répertoire de la chanson française tels que (au hasard !) : Maxime le Forestier Yves Duteil, Claude Nougaro, George Brassens, Guy Béart, Zazie, Thomas Fersen, Michel Polnareff, Yannick Noah, Dutronc...

ÉTAT CIVIL



MARIAGE

Samedi 4 avril 2009
MATHIEU Emmanuel et
AVOL Virginie

DECES

Dimanche 29 mars 2009
LAURENT Marc

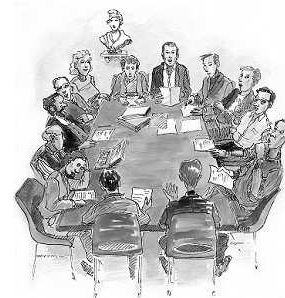
PONT DE L'ASCENSION A L'ECOLE



Suite aux Directives de l'Inspection Académique, les cours du vendredi 22 mai 2009 sont reportés au mercredi 20 mai 2009 toute la journée.

Prochain conseil municipal

Le vendredi 26 juin 2009
à 20 h 30



DELIBERATIONS

➤ **Admission en non valeur**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Comptable du Trésor n'a pu recouvrer les titres :

- pour l'année 2005 : 2,09 €
- pour l'année 2006 : 19,96 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la mise en non valeur des sommes non recouvrées pour un montant de 22,05 € et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

➤ **Diagnostic accessibilité des bâtiments communaux**

Monsieur le Maire expose l'arrêté du 21 mars 2007 arrêtant les dispositions prises pour l'application des articles R111-19-7 à R111-19-11 du Code de la construction et de l'habitation et l'article 14 du décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le Code de la construction et de l'habitation.

Tous les bâtiments recevant du public devront être adaptés ou aménagés avant le 1er janvier 2015, pour que toute personne handicapée puisse y accéder (arrêté du 1er août 2006).

Suite à l'accord passé avec la CODECOM de Verdun rattachant la commune de HAUDAINVILLE au groupement de commande pour la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité sur les bâtiments communaux recevant du public, une estimation budgétaire nous a été proposée pour un montant de 2 111,16 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'estimation budgétaire du diagnostic d'accessibilité et charge Monsieur le Maire de signer tout document s'y rapportant.

➤ **Demande de subvention travaux école**

Pour faire suite au diagnostic énergétique qui vient d'être effectué au groupe scolaire, la commune doit réaliser des travaux de réhabilitation des bâtiments.

Afin de pouvoir financer ces travaux, des aides doivent être demandées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches et demandes nécessaires à l'obtention de subventions et l'autorise à signer tout document concernant ces demandes.

➤ **Prix des cessions de bois**

Entendu l'exposé fait par Monsieur SILVETTI, Président de la Commission Forêt sur les questions débattues par la commission concernant le prix du bois de chauffage et le mode de gestion des coupes de bois (cession ou affouage), après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une voix, Madame BOUSCASSE ne prenant pas part au vote, dit que le prix de vente du stère sera de 8,00 € et que la vente du bois de chauffage restera en cession.

➤ **Budget prévisionnel pour le Centre Aéré**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le budget prévisionnel proposé par la Fédération des Oeuvres Laïques pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement de juillet 2009.

Sur une base de 60 enfants pour la période du 6 au 31 juillet, le budget se monte à la somme de 15 414,60 € en dépenses et recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le budget prévisionnel tel que présenté et charge Monsieur le Maire de signer tout document concernant le Centre de Loisirs pour l'année 2009.

INFORMATIONS

➤ **Programme Local de l'Habitat (PLH)**

Monsieur le Maire expose au Conseil le Programme Local de l'Habitat tel qu'il a été approuvé par le Conseil de Communauté du 26 janvier 2009 pour avis.

Tous les conseillers municipaux des communes de la CODECOM de Verdun avaient été conviés à une présentation détaillée du PLH à l'Hôtel des Sociétés le 08/04/2008.

Le programme proposé pour les 6 années à venir se décompose en 5 orientations assorties de 14 fiches actions. (voir notre Petit Journal précédent)

Le Conseil Municipal n'émet pas d'observations particulières.

➤ **Rapport annuel sur la qualité de l'eau**

En application de l'article L.2225-5 du code général des Collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

La qualité de l'eau consommée sur le village est positive et Monsieur le Maire fait également un petit rappel sur le prix de vente du m³ d'eau qui est de 0,90 €.

➤ **Projet livret d'accueil**

Les membres du conseil ont été destinataires d'une première diffusion du livret d'accueil qui doit être remis aux nouveaux arrivants. Différentes observations ont été faites et seront prises en compte afin de finaliser ce document.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – Mercredi 13 mai 2009

DELIBERATIONS

➤ **Demande de DGE pour travaux de réhabilitation du groupe scolaire**

Suite au diagnostic énergétique réalisé par la société SETECBA, des travaux concernant la sécurité des enfants et du personnel ainsi que la réalisation d'économie d'énergie doivent être entrepris sur le groupe scolaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les options prises par la Commission en matière d'équipements susceptibles d'être financés et les conditions de financement de l'équipement souhaité. Afin de réaliser cet investissement d'un montant de 92 302,40 € HT, une aide financière de l'Etat peut être demandée au titre de la Dotation Globale d'Equipement pour l'année 2009 au taux de 50 % du montant des travaux HT.

Deux options seront proposées pour cette demande de subvention :

- 1) Réfection de la toiture et isolation des combles pour un montant HT de 77 393 €.
- 2) Réfection de la toiture et isolation des combles plus changement de chaudière pour un montant HT de 92 302 €.

Les travaux seront réalisés selon l'option retenue par l'Etat pour l'accord de la subvention.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le programme d'investissement tel que proposé, approuve le plan de financement, sollicite l'attribution de la DGE au taux de 50 % du montant des travaux HT et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

➤ **Ecole numérique :**

L'Etat met à disposition des communes rurales (moins de 2000 habitants) un crédit de 9000 euros représentant 80 % des frais d'acquisition d'un ensemble informatique, les 20 % restants étant à la charge de la commune.

Pour la Meuse, 38 communes devraient en bénéficier.

Chaque école bénéficiera aussi d'un crédit logiciel de 1000 euros à dépenser parmi des réalisations sélectionnées par le Ministère.

La période de validation des dossiers devant avoir lieu dès la rentrée des vacances de printemps, la commune a fait acte de candidature.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la candidature de la commune au Plan Ecole Numérique et charge Monsieur le Maire de signer tout document s'y rapportant.

TONDEUSES : RESPECTONS LES HORAIRES !



Pour le bien être de chacun, il est important de respecter les horaires définis par un arrêté préfectoral. Que dit ce dernier ?

Les horaires de tonte sont définis dans l'arrêté préfectoral du 6 Juillet 2000. Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, scies, perceuses, taille-haies, nettoyeurs, etc... peuvent être effectués aux horaires suivants :

- ◆ Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 20h
- ◆ Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h
- ◆ Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

BALAYAGE DES RUES



Le balayage des rues est effectué dorénavant le mercredi matin par la société Vyalisse.

Afin de faciliter ce travail, veillez à ce que vos véhicules ne soient pas rangés sur les caniveaux. Certaines rues ne peuvent être nettoyées à cause de cette incommodité (rue de Sommedieu par exemple).

D'autre part, si votre rue est rarement ou jamais balayée, n'hésitez pas à prévenir la mairie qui se chargera d'y remédier.

8^{ème} VIDE GRENIER

Le 8 mai 2009 a eu lieu le 8^{ème} vide grenier.

Fort des succès précédents, l'équipe municipale et les membres de la commission « vie du village » ont reconduit cette sympathique manifestation.

Cette année a été marquée par une augmentation importante du nombre des participants, avec une hausse de 40 % des exposants : soit près d'une centaine en tout, avec près de la moitié des « videurs de grenier » issus de la commune.

L'orage de la nuit avait fait craindre le pire aux organisateurs mais la journée s'est déroulée sans une goutte de pluie et avec même parfois, de belles éclaircies.

Vous avez été 120 familles à venir retirer votre bon pour un achat de fleurs. Bonne préparation à tous pour le concours de fleurissement !

Toute la journée une noria imposante de badauds a pu se promener devant des stands bien remplis. Des affaires ont été faites (achats d'objets anciens mais aussi de jouets, de jeux, de meubles et autres). Des animations, groupe de danseuses venu de Dieue, groupe de djembés d'Haudainville, tombola, et jeu du caddie ont agrémenté cette journée. Une buvette, une restauration tenue par « les petits ânon » et un coin crêpes tenu par le club des aînés ont été proposés au public.

Bravo à tous pour cette magnifique journée et à l'année prochaine !

RESULTATS DU CONCOURS DU CADDIE

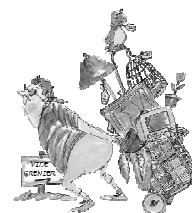
Lors du vide grenier du 8 mai 2009, l'association « des petits ânon » avait mis en place un concours. Sur le modèle du célèbre « poids du panier », il fallait deviner, moyennant une participation modeste, le poids d'un caddie type « courses pour la semaine d'une famille moyenne ».

71 participants ont parié. Le poids exact était de 56 kilos et 998 grammes. Le gagnant avait évalué le poids du caddie à 57 kilos, il a pu donc repartir le coffre de la voiture plein de victuailles...

REMERCIEMENTS

La municipalité et la commission « vie du village » tiennent à remercier les habitants de la rue Grande, de la rue des Prés, de la rue de la Chise qui se sont fortement impliqués pour la réussite de cette journée en déplaçant leurs véhicules et en laissant l'accès libre devant leur pas de porte.

Nous tenons également à nous excuser pour tous les désagréments et la gêne que cette manifestation a pu occasionner auprès des autres habitants de la commune.



2^{ème} MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé le 5 novembre 2007 et il est devenu exécutoire le 17 janvier 2008.

Il a été modifié une première fois le 23 octobre 2008.

Aujourd'hui, plusieurs ajustements sont nécessaires notamment sur les secteurs ORU (quartier des Planchettes et de la Cité Verte), sur la ZAC des Hauts de Charmois (modification des emplacements réservés), sur la ZAC de Verdun Sud (extension du zonage à vocation économique) et préparation de la future ZAC de la route d'Etain.

Dans le même temps, plusieurs usagers ont manifesté leurs souhaits de modification de zonage qui après étude sont recevables.

Afin de répondre à ces diverses demandes, la CODECOM de Verdun a décidé lors de sa séance du 11 mai 2009 de recourir à la technique de la modification du PLU telle que définie à l'article L 123-13 du code de l'urbanisme.

Le projet est mis en ligne sur le site internet de la ville de Verdun et est également consultable dans les mairies des communes de la CODECOM. Un registre de concertation est à la disposition du public.

MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA FAMILLE FRANÇAISE



HISTORIQUE :

La médaille de la Famille Française a été créée par décret du 26 mai 1920, peu après la fin de la Grande Guerre, pour honorer les mères françaises ayant élevé dignement plusieurs enfants. Depuis cette époque, le texte initial a connu de nombreuses modifications avant une refonte totale due à un décret du 28 octobre 1982 créant une "Médaille de la Famille Française". Entré en vigueur le 1^{er} janvier 1983, ce décret a été complété par un arrêté du 15 mars 1983. Le signe de l'évolution apparaît dans la reconnaissance des mérites d'un père ou de toute autre personne qui élève dignement des enfants.

BÉNÉFICIAIRE :

Les différentes catégories de personnes concernées sont les suivantes :

Celles qui élèvent ou ont élevé dignement de nombreux enfants :

- les mères de famille françaises dont le mari et tous les enfants sont français ;
- les mères de famille, française ou pas, dont tous les enfants sont français et dont le conjoint ne possède pas la nationalité française ;
- les mères de famille, françaises ou pas, dont tous les enfants sont français qui élèvent ou ont élevé seules leurs enfants.

Il existe trois degrés de récompense :

Médaille de bronze : pour 4 ou 5 enfants élevés ;

Médaille d'argent : pour 6 ou 7 enfants élevés ;

Médaille d'or : pour 8 enfants élevés et plus.



Les titulaires reçoivent un diplôme contenant l'extrait de l'arrêté d'attribution.

Il existe une seule promotion par an.

CONDITIONS D'OBTENTION :

Les candidatures ou les propositions doivent être déposées à la mairie du domicile. Le préfet du département de résidence a délégation pour conférer la distinction après avoir recueilli l'avis de la commission départementale de la médaille.

LA DISTINCTION :

Ruban de 32 mm de large, divisé en trois parties égales dans le sens vertical par une bande médiane vert lumière placée entre deux bandes rouge ponceau. (Couleur rouge coquelicot)

Médaille : Ronde de 36 mm avec à l'avant les mots "Famille Française" surmontant l'image au style très moderne d'une famille (un couple et ses enfants). Au revers l'inscription "République Française".

Rosette : Aux couleurs du ruban, traversée d'une bande verte, égale, dans sa plus grande largeur, au tiers du diamètre de la rosette qui est de 18 mm pour la médaille d'argent et de 22 mm pour la médaille d'or.

PARTICULARITÉS :

La médaille peut être décernée à titre posthume si la proposition est faite dans les deux ans du décès de la mère ou du père. La médaille de bronze est attribuée aux veuves de guerre qui, ayant au décès de leur mari trois enfants, les ont élevés seules.

Vous adresser en mairie si vous êtes intéressés par une demande de médaille de la famille française.

S.L.C. LA BEHOLLE

Pour ceux qui ne le connaissent pas encore (et pour les autres aussi), voici ce qu'est le S.L.C. LE BEHOLLE. Le S.L.C. (Sports, Loisirs, Culture) est une association loi 1901 qui gère en partenariat avec la mairie (subventions, prêt des locaux, etc...), le Conseil Général et la Direction de la Jeunesse et des Sports (subventions, infos...), les activités sportives et culturelles du village.

Le S.L.C. fonctionne grâce à ses bénévoles :

Le bureau :

- Sonia ALLALENE, présidente (03 29 86 46 90)
- Laurence PREUD'HOMME, trésorière (03 29 86 03 64)
- Corinne BOULOGNE, secrétaire (03 29 84 10 22)

Les responsables de sections :

- Joël PETITJEAN / Tennis de table
- Julie BILLE / Théâtre enfants et adultes
- Karine JEANNESSON / Gymnastique enfants, ado et adultes, tennis
- Romain SISMONDINI / Rugby, djembé enfants et adultes, danse africaine
- Isabelle ALLORENT-FERNANDEZ / Judo



Le S.L.C. LA BEHOLLE, c'est aussi tous ses membres (environ 130). On devient membre du S.L.C. en pratiquant une activité et après avoir réglé sa cotisation annuelle (soit 7,50 €).

Malheureusement, l'association manque de bénévoles pour se développer et animer le village comme elle le souhaiterait. Toutes les bonnes volontés et les bonnes idées sont les bienvenues.

APPEL AUX BONNES VOLONTES !

Le bureau sera démissionnaire à la fin de la saison 2008-2009 au plus tard.

Ce qui signifie que les postes de président, trésorier et secrétaire seront vacants, mais aussi que faute de candidats à ces postes, le S.L.C. LA BEHOLLE ne pourra pas vivre.

Si vous souhaitez prendre part activement à la vie du village, n'hésitez pas à prendre contact avec l'un de nous. Nous comptons sur vous tous pour ne pas laisser l'association disparaître.

Nous vous communiquerons la date de notre assemblée générale dès qu'elle aura été fixée. Rappelons que nous sommes tous conviés à y assister et que tous les membres de l'association (adhérents) y ont droit de vote.

Retrouvez-nous aussi sur le site du S.L.C. LA BEHOLLE

<http://perso.orange.fr/slc.la.beholle/index.htm>

RELANCE POUR LA CONSTITUTION D'UN CARNET D'ADRESSE INFORMATIQUE DES HABITANTS DE LA COMMUNE



La commune a décidé de constituer un carnet d'adresse des habitants de la commune et cela pour plusieurs raisons :

- faire des économies de papier
- mieux informer en temps réel la population (petit journal, infos diverses, alertes...)
- faire des économies de temps de travail

Si vous souhaitez que la commune vous communique diverses informations par l'internet, communiquez nous votre adresse à l'adresse suivante :

listemailhaudainville@orange.fr

Nous comptons déjà près de 70 adresses !

Comme le prévoit la loi, vous n'êtes pas obligés de nous communiquer votre adresse, cependant la commune ne la communiquera pas. Vous pouvez à tout moment nous demander de vous enlever de cette liste.

4^{ème} EDITION DE LA MARCHÉ DES PETITS ÂNONS



Tous à vos baskets pour la marche organisée le **dimanche 24 mai** !

ATTENTION, cette année, les départs auront lieu à partir de l'école.

Les lève-tôt pourront s'élancer **dès 8h** sur les chemins boisés et ceux qui préfèrent flâner sous la couette auront **jusqu'à 10h** pour les rejoindre.

Pour une balade en famille ou une randonnée plus sportive, **3 circuits seront proposés : 6, 10 ou 18 km.** Au point de contrôle, une petite pause douceur s'impose : collations et boissons seront mises à votre disposition, de quoi reprendre des forces avant de poursuivre votre chemin !

Les non-marcheurs pourront rejoindre les participants à l'arrivée pour partager un **repas convivial.**

Au menu : buffet de salades, saucisse ou viande grillée, frites, dessert.

Tarifs : - Marche : adulte 3 € - enfant (3-12 ans) : 1,50 €

- Repas : adulte 7 € - enfant (3-12 ans) : 3,50 €

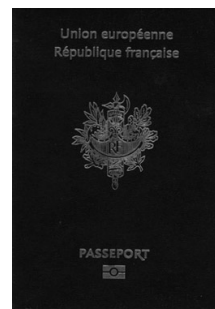
Renseignements et réservations souhaitées auprès de :

Yannick Le Peru au 03.29.84.46.28 ou Marie-line Picard au 03.29.84.76.93

PASSEPORT BIOMETRIQUE

Par lettre circulaire du 05/02/2009, Monsieur Le Préfet de la Meuse nous informait de la mise en œuvre du dispositif.

Le 4 mai 2009 par courrier, il nous informe que la date effective de mise en œuvre du dispositif, fixée par arrêté ministériel du 24 avril 2009, publié au journal officiel du 29 avril 2009, **est le 14 mai 2009.**



A compter de cette date, les dossiers de demandes de passeports n'ont donc plus à être déposés en mairie d'Haudainville.

La circulaire du 05 février 2009 précise que pour le département de la Meuse, seules les communes suivantes sont compétentes pour accueillir les demandes : Bar Le Duc, Ligny en Barrois, Revigny sur Ornain, Commercy, Gondrecourt le Château, Saint-Mihiel, Verdun, Etain, Montmédy, Stenay et Varennes en Argonne.

A compter de cette date, les usagers peuvent déposer leurs demandes dans la commune habilitée de leur choix sur le territoire national où seront implantées des stations de recueil des données. Le déploiement sur le territoire national sera effectif le 28 juin 2009.

Les titulaires de passeports en cours de validité pourront continuer à les utiliser jusqu'à la date d'expiration.

Pour toute demande, vous adresser à :

MAIRIE DE VERDUN, 11 Rue du Président Poincaré 55100 VERDUN, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Possibilité de prise de photos en cette mairie.

Pour les cartes d'identité, vous devez toujours vous adresser à la mairie d'Haudainville.

« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipale. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi.

Il est imprimé par nos soins en mairie, le directeur de publication est Monsieur Louis Kutschruiter, Maire de la commune.